

« La participation est un impératif »

Un entretien avec Rose Burri, co-fondatrice de l'association « Careleaver Schweiz »

Chaque année, plusieurs centaines de jeunes doivent relever le défi d'entrer dans la vie d'adulte sans le soutien de leur famille. Ils ont grandi dans des familles d'accueil ou des foyers et sont livrés à eux-mêmes du jour au lendemain à l'âge de 18 ans. On les appelle les « care leavers », ceux qui quittent le système d'aide.

Rose Burri (34 ans) sait ce que cela signifie, car elle est passée par là. La co-fondatrice de l'association « Careleaver Schweiz » s'engage auprès des care leavers pour améliorer leurs conditions de participation et de soutien. Leur participation est loin d'être garantie, constate-t-elle, et le rôle de leur représentation par des avocat·e·s est essentiel.

Vous avez fondé une association pour les personnes qu'on qualifie de care leavers. Comment ce projet a-t-il vu le jour ?

Parmi les care leavers, dont je fais partie, un certain nombre ont pris part à divers projets de recherche. Ensemble, nous avons mis sur pied un colloque en 2019. A cette occasion, nous avons fait connaissance et nous avons réalisé à quel point le besoin d'échange entre les personnes concernées était important. Les discussions ont notamment permis d'arriver à la conclusion que les milieux spécialisés œuvrent souvent sans connaître précisément notre réalité et que nous devons être davantage impliqués lorsqu'on parle de notre situation.

Votre expérience montre qu'on donne trop rarement la parole aux enfants hébergés dans des foyers ou des familles d'accueil. Quelles en sont les conséquences ?

Nous sommes nombreux à avoir éprouvé le sentiment d'impuissance durant notre enfance. Les décisions importantes étaient prises sans nous consulter et souvent nous ne savions pas ce que nous réservait l'avenir. Cette incertitude laisse des traces. En tant qu'adultes, nous avons beaucoup de peine à nous sentir auto-efficaces. C'est pourquoi la participation n'est pas seulement « nice to have », mais véritablement indispensable. Elle devrait être au fondement du travail avec les jeunes. La possibilité de s'impliquer signifie, pour eux, qu'ils développent les compétences qui leur permettront de prendre leur vie en main dès l'âge de 18 ans.

Les efforts pour permettre aux jeunes de participer restent-ils insuffisants selon vous ?

Oui. Cette expérience de ne pas être écoutés et d'être déplacés d'un endroit à l'autre est ce qui nous unit. Nous partageons aussi cette curieuse expérience d'avoir régulièrement affaire à des personnes de référence différentes, des personnes qui connaissent notre dossier et donc notre parcours de vie, tandis que nous ne savions presque rien au sujet de notre interlocuteur, et de voir cette personne prendre des décisions essentielles pour notre existence.

Les changements constants de personnes de référence sont un sujet important ...

En effet, oui. Certains care leavers se considèrent comme inaptes à tisser des relations, car ils n'ont jamais fait l'expérience de traverser un conflit avec le sentiment d'être accompagné. Il n'est

pas rare, dans les situations exceptionnelles, que les enfants soient « transmis » à la prochaine personne de référence ou institution. Dans ces conditions, on comprend qu'il soit difficile de se sentir valorisé et de construire de la confiance. Pour de nombreux enfants placés, ce qui fait aussi défaut, c'est une personne de confiance externe au système de prise en charge, une personne vers qui l'enfant peut se tourner s'il ne se sent pas bien ou qu'il ressent de l'injustice par rapport à une sanction, par exemple.

Quelle serait la tâche de cette personne de confiance ?

L'écoute, le lien et le soutien. Mon souhait serait qu'au sein des institutions, lorsqu'on est dans une situation de non-respect des règles, cela ne débouche pas simplement sur des sanctions ou une exclusion, mais que quelqu'un consacre du temps à cet enfant ou ce jeune. Ils ont besoin d'une personne qui les écoute, qui essaie avec eux de dégager des pistes de solution et les aide à reprendre pied. Nombre d'institutions accordent une importance énorme au respect des règles. Dans certaines institutions, il suffit qu'un jeune soit pris, une fois, en train de fumer un joint pour que tout soit remis en question. Mais la capacité à se soumettre à certaines règles ne suffit pas pour accéder à l'autonomie au moment de la majorité. Être simplement « déplacé » n'est pas une solution non plus. Dans ce type de situation, une personne de confiance qui pourrait participer aux discussions, jouerait souvent un rôle précieux.

Est-ce que vous continuez de constater, aujourd'hui, que ce genre de décisions sont prises sans considération pour l'opinion de l'enfant ?

Certaines personnes spécialisées prennent le temps, mais il y a aussi les autres. Le cadre choisi est parfois aussi inapproprié. Il n'est par exemple pas très judicieux d'interroger un enfant sur la possibilité de retourner dans sa famille dans le cadre d'un entretien auquel participent aussi ses parents. La participation implique aussi qu'on crée un cadre sécurisant. Il s'agit notamment de dégager assez de temps pour comprendre l'enfant ou le jeune, lui fournir les informations qui lui permettent de se positionner et de faire preuve d'une bonne capacité d'écoute.

Vous avez rédigé un travail au sujet de la participation.

Je vous lis volontiers un extrait de la conclusion : Je me permets ici d'énumérer les éléments qui, pour moi, donnent son sens à la participation telle que j'aurais souhaité en faire l'expérience et qui m'auraient permis de me sentir auto-efficace : j'ai besoin qu'on me perçoive, qu'on m'explique les tenants et aboutissants de ma situation, que je puisse poser des questions, qu'on accorde du crédit à mon point de vue, quel qu'il soit. J'ai aussi besoin qu'on me renseigne sur les prochaines étapes, que quelqu'un soit là pour moi, de ne pas me sentir seule, de me sentir considérée. Je n'ai pas besoin que ma volonté soit appliquée à tout prix. Dans le contexte de la prise en compte juridique de l'opinion de l'enfant, ce dernier devrait pouvoir se sentir considéré en tant que personne.

La représentation juridique par un·e avocat·e fait-elle partie de votre propre expérience ou de celle d'autres care leavers ?

Malheureusement non. Mais j'attire aujourd'hui systématiquement l'attention sur cette possibilité dans mon travail. Lors de mes déplacements dans les foyers, je communique toujours des informations sur les droits de l'enfant et sur la possibilité de les faire valoir. Beaucoup

d'enfants ne sont pas conscients des moyens dont ils disposent pour se défendre, par exemple lorsqu'ils font l'objet d'un changement de lieu de vie. J'en ai aussi fait l'expérience personnellement, notamment lorsqu'on a décidé contre mon gré de me faire retourner au sein de ma famille. Je ne savais alors pas que je disposais de moyens d'intervenir dans ce type de décision. Lorsque de telles décisions doivent être prises, chaque enfant ou jeune devrait être informé de la possibilité d'échanger avec un·e avocat·e de l'enfant et d'être représenté par lui ou elle.

Et pourquoi cela ne se fait-il pas, à votre avis ?

Pour des raisons financières entre autres, mais aussi par peur de créer des conflits supplémentaires. On cherche avant tout à avoir l'accord des parents, à parvenir à des placements volontaires. Aucune objection à cela sur le fond, mais cette recherche du consensus à tout prix se fait parfois au détriment de la prise en compte du point de vue de l'enfant.

Dans quelle mesure ?

Il faut comprendre de quelles conditions familiales la plupart des care leavers sont issus. Souvent, nos parents souffrent de maladies psychiques, parfois ils sont incapables d'éprouver de l'empathie ou sont même violents. Dans de nombreux cas, ils se sont insuffisamment occupés de nous, voire pas du tout, ou encore ils consomment de la drogue ou de l'alcool de manière excessive. Souvent, l'enfant n'a pas d'autre moyen de se défendre que de se faire remarquer. L'entourage aura dès lors tendance à se focaliser sur le comportement turbulent de l'enfant et non sur les difficultés qui en sont la cause. A cela s'ajoute le fait que la famille reste en partie un lieu sacré. Pour s'assurer de la coopération des parents, on en arrive donc à décréter unanimement que l'enfant est à problème et qu'il est par conséquent nécessaire de prendre des mesures. C'est ce que j'entends, malheureusement, très souvent. L'enfant est stigmatisé et le diagnostic acté dans son dossier l'accompagnera tout au long de sa vie.

Est-ce que cela signifie qu'on tend à dédramatiser le contexte familial ?

Oui, nous sommes nombreux à l'avoir vécu ainsi. Officiellement, la raison de mon placement en foyer était un besoin d'enseignement spécialisé et non le fait que mes parents m'enfermaient dans ma chambre durant des journées entières et ne se sont pas occupés de moi. Il n'y a pas eu d'investigations et personne ne réalisait que nous nous rendions régulièrement à l'hôpital pédiatrique. Tout le monde s'était mis d'accord que le problème, c'était moi. Cette focalisation sur l'enfant comme source de toutes les difficultés laisse forcément des traces au niveau de son estime de soi.

Pensez-vous qu'une représentation par un·e avocat·e de l'enfant vous aurait aidé ?

Je pars du principe que oui. Je serais déjà heureuse si chaque enfant était informé de cette possibilité. Nous en sommes encore très loin. Le numéro de téléphone d'Avocat·e-s de l'enfant Suisse devrait se trouver sur le panneau d'affichage de tous les foyers et la carte de visite devrait être distribuée à tous les enfants qui sont placés en dehors de leur famille ou qui doivent changer de lieu de vie. Si l'association Avocat·e-s de l'enfant Suisse souhaite venir dans les foyers et informer les enfants au sujet de leurs droits, je suis clairement de la partie !

Plus d'informations sur careleaver.ch.

Cet interview à été fait en allemand dans le cadre du rapport annuel de Avocat-e-s de l'enfant Suisse en mars 2023.